



# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE SEANCE

Séance du 25 novembre 2020 à 12 heures 15  
SALLE OCEAN

## Présents :

M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Sylvie, Mme DUBERTRAND Christine, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MANHES Pierre, M. MENJOULOU Yves, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre, Mme TOUZANNE Valérie

## Procuration(s) :

Mme BARADAT Mireille donne pouvoir à Mme DUBERTRAND Christine, Mme BOUDA Mériem donne pouvoir à M. LASSALLE Jean-Louis, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal donne pouvoir à Mme LAFOURCADE Elisabeth, Mme CATHALA Rosemonde donne pouvoir à Mme TOUZANNE Valérie, Mme SEIMANDI Mireille donne pouvoir à Mme DUBERTRAND Sylvie

## Absent(s) :

Mme BARADAT Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CATHALA Rosemonde, Mme SEIMANDI Mireille

## Excusé(s) :

Mme CARCHAN Isabelle, M. LAMOTHE Patrick, M. MOUSSAOUI Mohamed

Secrétaire de séance : M. LASSALLE Jean-Louis

Président de séance : M. NADAL Jean

## 1- Approbation du PV de la séance du 12 novembre 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV du Conseil Municipal du 12 novembre 2020

## 2- DÉCISIONS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'opération ci-après :

### **Virements de crédits - MAUBOURGUET - 2020**

#### **VC 2 - ASSOCIATION - 24/11/2020**

#### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
022 (022) : Dépenses imprévues	-22 000,00		
6574 (65) : Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé	22 000,00		
<b>Total dépenses :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>0,00</b>

<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0,00</b>
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

### **3 - SUBVENTION : ASSOCIATION SOLIDARITÉ**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Vu l'opération "bons d'achat" visant à soutenir le commerce local (Délibération DE\_2020\_53 en date du 01/09/2020),

Vu les demandes de remboursement produites par les commerçants bénéficiaires de cette opération,

Vu l'impossibilité de procéder directement, par le biais du Budget Principal, au versement des sommes dues, la Commune n'exerçant pas de compétence économique,

Vu la situation financière très délicate des commerçants,  
La Commune sollicite l'association Solidarité afin de procéder à ces remboursements.

Vu la décision en date du 24/11/2020 de transférer du Compte 022 au compte 6574 du Budget Principal la somme de 22 000.00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

Article 1 : D'attribuer au titre de l'exercice 2020 une subvention à l'association Solidarité :

<b>LISTE DES BENEFICIAIRES et MONTANTS ATTRIBUES</b>		
1	Association Solidarité	22 000.00
	<b>TOTAL ATTRIBUE</b>	<b>22 000.00</b>

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la mise en œuvre de cette dépense

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

Article 1 : **Attribue** au titre de l'exercice 2020 une subvention à l'association Solidarité :

<b>LISTE DES BENEFICIAIRES et MONTANTS ATTRIBUES</b>		
1	Association Solidarité	22 000.00
	<b>TOTAL ATTRIBUE</b>	<b>22 000.00</b>

Article 2 : **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la mise en œuvre de cette dépense.

La séance est clôturée à 12h30

Fait à Maubourguet, le 25 novembre 2020

Le Maire,

Jean NADAL

